

**ADMINISTRATION COMMUNALE
ECAUSSINNES**

*Plaine de jeux communale
Rue transversale
Marche-lez-Ecaussinnes
067/48.56.14(durant la plaine)
Centre de vacances reconnu par l'O.N.E.*

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Madame, Monsieur,

La plaine de jeux communale accueille durant cinq semaines, en juillet et août, les enfants âgés de 4 à 12 ans.

Elle ouvrira ses portes, cet été, du 8 juillet au 9 août 2024.

Elle est organisée par le service de la Jeunesse et le service ATL.

Les enfants sont répartis par groupes d'âges :

4-6 ans dont un sous-groupe, si possible, rassemble les enfants de **6 ans, 7-9 ans** et **10-12 ans**.

Répartition appropriée et personnalisée, dans la mesure du possible. Nous sommes à l'écoute.

Ex. : un enfant de 6 ans (entrant en 1^{ère} année primaire) peut être dirigé vers le groupe des 7-9 ans si lui, ou ses parents, en expriment le souhait ou si les animateurs estiment que ce groupe est plus approprié. Inversement, un enfant qui souhaite rester dans le groupe des plus jeunes alors qu'il pourrait rejoindre celui des moyens, sera entendu.

Un groupe rassemblant les enfants de 6 ans est une alternative de plus en plus exploitée.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques

Nous sommes réceptifs à chaque demande qui nous ouvre vers l'autre. En accord avec les parents et l'enfant, nous proposons le groupe adapté au mieux à celui-ci. Un enfant de 9 ans, à besoins spécifiques peut ainsi trouver sa place dans le groupe des 6 ans, l'objectif étant l'épanouissement et l'amusement.

Un autre enfant de 9 ans qui émet le souhait de rester avec son frère ou son ami de classe qui a 10 ans pourra être entendu si cela est réalisable (nombre le

permettant, bon état d'esprit,...). Nous informons toutefois l'enfant de certaines règles, par exemple, il ne pourra pas accompagner le groupe pour les quelques activités aux critères stricts imposés par des organisateurs extérieurs et qui s'adressent aux enfants de 10 ans et plus, comme les sports nautiques.

La constitution des différents groupes au sein même d'un groupe d'âges se fait de manière naturelle. Dès 7 ans, les enfants peuvent se diriger vers les animateurs selon leurs affinités ou les activités proposées par chacun d'eux. Lors de la formation des groupes, si nous intervenons dans la constitution des groupes, nous restons attentifs au respect des amitiés, éventuellement des fratries ou au contraire, aux inimitiés qui perturberaient le bon déroulement du fonctionnement.

Nous privilégions la mixité, bien conscients cependant que, parfois, la présentation d'une animation va influencer un plus grand nombre de garçons ou de filles.

Selon les activités de la journée, certains groupes peuvent se rassembler ou se redistribuer. Rien n'est figé.

- Le bulletin d'inscription à compléter vous informe des modalités pratiques (car, accueil garderies,...)
- La fiche de santé remise à l'enfant lors de son inscription ou de son 1^{er} jour de plaine doit être dûment complétée et remise aux responsables **dans les plus brefs délais** avec une vignette de mutuelle. Si vous ne l'avez pas reçue, veuillez la réclamer à l'accueil. Si l'enfant doit prendre des médicaments durant la journée, une attestation du médecin devra être fournie.

Horaire d'une journée-type

| | | |
|-------------|---|--|
| 6.45 | : | Accueil garderie |
| 8.00-8.30 | : | Arrivée des animateurs |
| 8.15 | : | Arrivée du 1 ^{er} car |
| | : | Inscriptions des enfants |
| 9.00 | : | Arrivée du 2 ^{ème} car, |
| | : | Inscriptions des enfants par les parents |
| 9.15 | : | Prise des présences par grands groupes |
| | : | Départ des 4-5 ans vers l'école communale |
| | : | Début des activités - |
| 10.30-11.00 | : | Collations (gaufre, fruit, biscuit,...) |
| | : | Jeux libres |
| 11.00 | : | Reprise des activités |
| 12.00 | : | Retour des 4-5 ans et dîner - Distribution de potage |

| | | |
|-------------|---|--|
| | | Jeux libres |
| 12.30 | : | Dîner des 6, 7-9 et 10-12 ans - Distribution de potage Jeux libres |
| 13.30 | : | Départ des 4-5 ans vers l'école – Possibilité de sieste Reprise des activités |
| 14.30-15.00 | : | Collations (jus, lait, cacao ou glace) Jeux libres |
| 15.00 | : | Reprise des activités |
| 15.45 | : | Fin des activités, préparation des enfants pour le départ |
| 16.00 | : | Départ du 1 ^{er} car Départ des enfants avec les parents Accueil garderie |
| 16.15 | : | Réunion des animateurs |
| 16.30 | : | Départ du 2 ^{ème} car |
| 17.00 | : | Fin de la réunion |
| 18.00 | : | Fin de l'accueil garderie |

Chaque moment-clé de la journée est annoncé par une musique choisie spécialement, dynamique et enjouée pour le début des activités, festive pour les collations, ludique et enfantine pour les repas des petits, positive pour la fin de la journée,...les enfants les transforment souvent en chorégraphies collectives.

- En journée, sauf activités organisées, les enfants ne peuvent quitter la plaine sans autorisation des parents.
- La plaine se termine à 16 h : les parents mentionneront sur le bulletin d'inscription : soit le nom de 2 personnes autorisées à reprendre l'enfant à la plaine à 16 h, soit le retour en car soit l'autorisation de quitter la plaine seul ou le maintien à l'accueil garderie.

Accueil du matin et du soir :

Deux accueillant(e)s assurent une garderie le matin dès 6 h 45 et le soir jusque 18 heures. Ils se joignent à l'équipe des animateurs dès 8 h 15 pour l'accueil des enfants et des parents jusque 9 heures ainsi que pour la préparation au départ des enfants dès 15 h 30 et l'accueil des parents à 16 h. Les enfants seront inscrits à la garderie du soir dès le départ du 2^e car.

- Avant chaque activité extérieure (piscine, journée de délasserment dans un parc de la région, journée sportive...), l'enfant recevra un document signalant les différentes précautions à prendre. Une participation financière supplémentaire peut être demandée. Elle devra être réglée avant le départ en activité.

- Les enfants ne dînent pas toujours ensemble. Nous vous demandons donc de prévoir **un sac de pique-nique par enfant**. Bien que des collations (gaufre, fruit, biscuit,...le matin et berlingot de cacao ou jus l'après-midi) soient régulièrement distribuées, nous vous demandons de prévoir des boissons en suffisance.
- Une fontaine à eau est installée. Les enfants peuvent se munir d'une gourde, d'une bouteille en plastique réutilisable ou d'un gobelet. Si possible, y inscrire le nom de l'enfant.
- Afin d'éviter des pertes inutiles, évitez les objets de valeur, n'hésitez pas à marquer les vêtements. En cas de soleil, chaque enfant se munira d'une casquette ou d'un chapeau et de crème solaire.
- Pour les plus jeunes, il est demandé de prévoir dans le sac un sous-vêtement et/ou short de rechange.
- L'utilisation par un enfant d'un gsm n'est pas autorisée en journée. Les enfants qui disposent d'un gsm sont invités à le déposer au bureau et à le reprendre à 16 h.
- La participation journalière revient à 3 €. **Les inscriptions se font par semaine soit 15 € à payer avant la participation.** Toute semaine inscrite doit être payée.
- Le document « Modalités de paiement » remis après l'inscription vous confirme l'inscription et vous informe des modalités.
- Certaines mutuelles ou organismes assimilés interviennent dans le prix de la journée d'une plaine de jeux. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre mutuelle, prévenir les responsables à l'approche du dernier jour de plaine de votre enfant et leur remettre le document à remplir.
- Le parent ayant effectué le paiement de la plaine en 2024 et pouvant prétendre à une réduction d'impôts pourra remplir le document remis à l'inscription et le remettre au service de la Jeunesse. Si toutes les conditions sont remplies, l'attestation fiscale pour réduction d'impôts pour garde d'enfants sera transmise durant le 1^{er} trimestre 2025 et directement encodée dans Tax-on-web.
- Tout est mis en œuvre afin que notre plaine soit accessible à tous. En cas de difficultés, des possibilités d'aides peuvent être proposées.
- Les photos prises durant la plaine de jeux peuvent être utilisées par l'Administration communale dans le cadre de la promotion de cette organisation. Par le bulletin d'inscription, les parents acceptent ce principe. Ils peuvent retirer leur autorisation, par écrit, à tout moment.

Une police d'assurance spécialement contractée pour les plaines de jeux est souscrite par l'Administration communale à la compagnie Ethias Assurance – Police, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège

Les risques assurés sont : Responsabilité civile et accidents corporels

Ex. des montants assurés :

Dommmages corporels et immatériels consécutifs (par sinistre) : 5.000.000 €

Dommmages matériels et immatériels consécutifs (par sinistre) : 625.000 €

Accidents corporels :

Frais médicaux repris à la nomenclature du tarif INAMI jusqu'à concurrence de 100 %

Prothèse dentaire : maximum par sinistre : 500 € - maximum par dent : 125 €

Frais de transport de la victime : barème accidents du travail

Les autres montants peuvent être obtenus sur simple demande.

Les parents qui souhaiteraient compléter cette couverture et majorer l'intervention financière pour leur enfant, en cas d'accident, sont invités à souscrire une assurance complémentaire.

- En cas d'accident ou de soins médicaux nécessaires, l'animateur responsable prendra en charge les frais immédiats – paiement de la consultation médicale, si nécessaire - et sera en droit de demander le remboursement aux parents. Les frais résultants de ces soins pouvant être remboursés le seront directement aux parents par la compagnie d'assurance.
- Nous tentons toujours de prévenir les parents avant toute décision importante.
- Cependant, en cas de nécessité, les services médicaux d'urgence, le médecin traitant ou le médecin disponible rapidement peuvent être sollicités.
- La plaine de jeux est reconnue par l'O.N.E., la coordinatrice Accueil est Mme Sophie Lepage.
- Nous vous invitons à prendre connaissance du projet pédagogique de notre centre de vacances.

Les modalités de respect des règles de vie.

Le R.O.I. est complété par une charte de vie de groupe

Charte de vie de groupe : Règles pour bien vivre ensemble

La charte élaborée sera présentée et discutée voire complétée avec les enfants au début du séjour.

La charte de vie de groupe à la plaine de jeux

Je respecte les autres

les autres me respectent

(s'écouter, ne pas s'insulter, ne pas se moquer, ne pas se battre, s'accepter...)

J'aide les autres

et les autres m'aident

(partager ce que l'on sait et demander ce que l'on ne sait pas, s'entraider, coopérer,...)

J'ai le droit d'être en sécurité le devoir de ne pas mettre les autres en danger
(ne pas agresser les autres, respecter les consignes de sécurité en cas de sortie, rester calme pendant la distribution de la soupe, ne pas apporter d'objets dangereux, ne pas pousser les autres dans les jeux,...)

J'ai le droit de m'exprimer et le devoir d'écouter
(dire ce qui ne va pas, accepter ou présenter des excuses, expliquer son comportement, donner une idée d'activité, accepter l'idée d'activité des autres, proposer...)

Je respecte le matériel
(prendre soin de ses affaires, du matériel, ne pas prendre le sac des autres, nettoyer sa table, ne pas gaspiller l'eau,...)

Je suis responsable
(ramener les balles qui me sont confiées, ranger mon sac, jeter mes déchets dans les poubelles, veiller au calme pendant le repas, ne pas gaspiller...)

Je respecte l'organisation de la plaine de jeux
(être à l'heure, attentif à la musique qui indique les temps d'activités et de pauses, écouter les consignes, avoir l'équipement nécessaire aux sorties, ...)

Nous privilégions toujours les comportements positifs, les encouragements, l'échange et la discussion

Toutefois, en cas de non respect de la charte, des sanctions pourront être décidées, selon la gravité de l'acte ou du comportement :

- Réflexion sur l'acte ou le comportement,
- Si possible, réparation, remplacement, nettoyage,
- Excuses à exprimer, pensées positives à dessiner ou à écrire, décrire la plaine idéale et les pistes pour y parvenir...
- Tâches utiles pour tous, prise de responsabilité,
- Confiscation d'un objet dangereux ou non autorisé,
- Mise à l'écart momentanée du groupe,
- Privation d'une activité, d'une sortie, en cas de danger pour le groupe et pour l'enfant,
- Concertation avec le(s) parents(s) ou le(s) responsable(s) de l'enfant,
- Renvoi pour un ou plusieurs jours,
- Renvoi définitif.

Le rôle des encadrants

Tous ceux qui s'occupent d'enfants sont les personnes les plus importantes d'une société.

Le rôle des encadrants est plus que surveiller aujourd'hui.

Nous devons améliorer le « vivre ensemble », en poursuivant une double voie : amener l'enfant à œuvrer à son épanouissement personnel en tant qu'individu ayant des particularités qui lui sont propres, mais aussi comme membre d'un groupe.

L'équipe d'encadrement est composée d'aide-moniteurs, de moniteurs et de chefs-moniteurs, dans le respect des normes exigées par l'O.N.E.

L'aide-moniteur assiste les moniteurs dans l'encadrement des enfants.

Le moniteur assure l'encadrement et la surveillance des enfants, il prend en compte chaque enfant dans le groupe, selon ses besoins et son rythme.

Il assure un accueil quotidien dans un état d'esprit de vacances. Il prend en charge les animations qui permettront à l'enfant de s'amuser, de découvrir et d'expérimenter. Il accompagne, donne envie, propose. Il gère ses activités de la préparation au rangement.

Il assure la sécurité aussi bien affective, morale que physique. Il contribue à installer un climat de confiance, un cadre sécurisant, respectueux, à l'écoute de chacun.

Le chef-moniteur est responsable du bon déroulement de la plaine. Il met son expérience et sa formation au service de l'équipe d'animation et veille à la cohérence pédagogique du centre de vacances.

Il assure la gestion de l'équipe, supervise les activités proposées et la mise en application du projet pédagogique, évalue avec les animateurs le fonctionnement du centre, le vécu des enfants.

Il réunit son équipe pour mieux construire. Etre responsable d'une équipe implique une multitude de compétences telles que déléguer, encadrer, organiser, motiver, communiquer, dynamiser, désamorcer les blocages. Il aide à la bonne cohésion au sein de l'équipe.

Il parle positivement de la différence. Il met à disposition les moyens de l'aborder.

Plus de sensibilité à la tolérance.

- En cas de nécessité, vous pouvez contacter : Christine Renard, collaboratrice Echevinat de la Jeunesse – Centre de vacances : 0476/79.15.77 ou 067/79.47.09 ou plaine@ecaussinnes.be ou Flori Steenaert, coordinatrice ATL : 067/55.03.71 - Informations et documents accessibles sur www.ecaussinnes.be –Service Jeunesse –Plaine de jeux - Durant la plaine de jeux : 067/48.56.14 – Selon les périodes, coordinateur /trice : A actualiser après recrutement
- - O.N.E. Centre de vacances www.one.be.

Nous vous sommes reconnaissants d'être très attentifs au respect de ces différentes considérations et espérons que les enfants passeront un heureux séjour au sein de notre centre.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julien SLUYS,
Echevin de la Jeunesse